

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 novembre 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, Mme MEZIERE,

Adjoints au Maire.

Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. BUI, Mme OEHLER, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI, M. CLEMENT,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme PEGORIER-LELIEVRE (pouvoir à M. PORTELLI)

Mme CHIARAMELLO (pouvoir à Mme MARY)

M. HERBEZ (pouvoir à M. HAQUIN)

M. CAZALET (pouvoir à M. BLANCHARD)

M. EL MAHJOUBI (pouvoir à Mme MEZIERE)

ABSENTS :

M. PICARD-BACHELERIE (arrivée à 20h55)

M. LAHSSINI

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite de la démission de *Monsieur Thierry QUINETTE (liste Générations Ermont)*, son siège de Conseiller Municipal devient vacant. Conformément à l'article L 270 du Code électoral, le candidat de la liste inscrit immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. Mme Thérèse BLANCHET ayant décliné le remplacement de Monsieur Thierry QUINETTE par courrier recommandé en date du 2 octobre 2017, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'installation de *Monsieur Jean-Claude LUCCHINI* en qualité de Conseiller Municipal.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2017

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

III- COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

IV - AFFAIRES GENERALES

Arrivée de M. PICARD-BACHELERIE à 20h55

Le CONSEIL MUNICIPAL :

1) - DESIGNE par un vote, à scrutin secret, M. Jean-Claude LUCCHINI, pour siéger, en tant que membre, au sein :

- **Des Commissions communales permanentes suivantes :**
 - Commission Education
 - Commission Culture
 - Commission Enfance, Jeunesse, Seniors
 - Commission Sports
- **Des autres instances suivantes :**
 - Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (membre)
 - Conseil administration du Collège Saint Exupéry (suppléant)

**Résultat du vote Présents ou représentés : 33
 Votants : 33 Pour : 32
 Bulletin blanc : 1**

Nombre de voix : M. Jean-Claude LUCCHINI: 32 voix

2) - DESIGNE par un vote, à scrutin secret, les représentants suivants du Conseil municipal à siéger en tant que membre au sein de :

- la Commission Solidarités, Logement, Santé, Handicap : **M. Emmanuel LANDREAU (33 voix)**
- et de la Commission Equipement, Urbanisme, Commerces : **M. Youcef KHINACHE (33 voix)**

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33
 Votes blancs : 0**

3) - PROCEDE aux dites modifications de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services comme suit :

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Attaché Hors Classe	D.G.S.	Avancement de grade
1	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Théâtre	Reclassement
1	Ingénieur	SSIT	Recrutement
1	Adjoint Technique 73,50%	Rest. scolaire	Changement taux d'emploi
1	AEA Principal 2 ^{ème} classe 20%	Conservatoire	Reclassement Indiciaire
1	Adjoint Administratif	Police Municipale	Recrutement
6			

NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER	SERVICES	MOTIF
1	Adjoint Technique 90%	Festivité	Changement Taux d'emploi
11	Adjoint Technique 39%	Vie de Quartier	Changement Taux d'emploi
1	AEA Principal 1 ^{ère} classe 45%	Conservatoire	Changement Taux d'emploi
1	AEA Principal 1 ^{ère} classe 20%	Conservatoire	Reclassement Indiciaire
1	AEA Principal 2 ^{ème} classe 60%	Conservatoire	Changement Taux d'emploi
15			
	Total Effectifs budgétaires	503	

*AEA : Assistant d'Enseignement Artistique

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI)
Pour : 29

- 4) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations de fourniture de services de téléphonie filaire pour la Commune d'Ermont, le CCAS d'Ermont et le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations d'entretien du patrimoine de la Commune d'Ermont et des Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh – Corps d'état : Peinture et Revêtements de sols ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations de diagnostics amiante et plomb dans les bâtiments de la Commune d'Ermont et les Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) - **ACTE** que la durée du contrat de concession relatif à la délégation de service public, par voie d'affermage, concernant l'exploitation et la gestion du marché d'approvisionnement Saint-Flaive pouvant valablement être retenue correspondant à la solution variante n°1, soit un contrat de concession de 5 années ;

- **MODIFIE** le montant de redevance annuelle versé par le délégataire à la somme de 275 000 € au lieu de 280 000 € telle qu'établie initialement par le biais de la délibération n°17/100 ;

- **ACTE** que le contrat d'affermage et les tarifs et droits de place correspondent aux contrat et tarifs approuvés par le biais de la délibération n°17/100 du 28 septembre 2017.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 8) - **DECIDE** d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché n°95120 16 054 relatif à la construction d'un conservatoire de musique, de théâtre et de danse pour la Commune d'Ermont, conclu avec l'équipe de maîtrise

d'œuvre Catherine Geoffroy et Franck Zonca Architectes Associés (architecte mandataire), représentant une plus-value de 20 958 €HT ;

- **AUTORISE** le Maire à le signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 9) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations de fourniture de matériel informatique, téléphonique et de logiciels pour la Commune d'Ermont, le CCAS d'Ermont et le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 10) - **APPROUVE** le montant de la prime allouée aux candidats admis à présenter une offre, et ayant remis une proposition de maquettage conforme aux dispositions du règlement de la consultation, arrêtée à la somme de 200 € HT, soit 240 €TTC, dans le cadre du marché sous forme de procédure adaptée pour la mise en page du magazine municipal : indemnisation des candidats admis à présenter une offre

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 11) - **APPROUVE** l'exercice de la compétence « Climat-Air-Energie et contribution à la transition énergétique » par la Communauté d'agglomération Val Parisis, à compter du 1er janvier 2018, au titre de compétences facultatives,
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis comme suit : Article II : Compétences – C/ Compétences facultatives – « 11) Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et contribution à la transition énergétique »,

- **PRECISE** qu'ampliation de la délibération sera notifiée au représentant de l'Etat dans le Département ainsi qu'au Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 12) - **APPROUVE** l'exercice de la compétence facultative « Création, exploitation et entretien de gares routières au profit des quatre gares routières du territoire (Cormeilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay et Montigny-lès-Cormeilles) », par la Communauté d'agglomération Val Parisis, à compter du 1er janvier 2018 ;

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis comme suit : **Article II : Compétences – C/ Compétences facultatives – « 9) création, exploitation et entretien de gares routières au profit des quatre gares routières du territoire (Cormeilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay, Montigny-lès-Cormeilles) » ;**

- **PRECISE** qu'ampliation de la délibération sera notifiée au représentant de l'Etat dans le Département ainsi qu'au Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 13) - **APPROUVE** l'exercice de la compétence facultative « Modes doux » par la Communauté d'agglomération Val Parisis à compter du 1er janvier 2018 ;

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis comme suit : **Article II : Compétences – C/ Compétences facultatives – « 10) Modes doux : création, aménagement et entretien des itinéraires cyclables structurants définis au Plan Vélo » ;**

- **PRECISE** qu'ampliation de la délibération sera notifiée au représentant de l'Etat dans le Département ainsi qu'au Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 14) - **APPROUVE** l'exercice de la compétence facultative « Opérations d'aménagement » par la Communauté d'agglomération Val Parisis, à compter du 1er janvier 2018,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis comme suit : **Article II : Compétences – C/ Compétences facultatives – « 7) Opérations d'aménagements » comprenant les éléments suivants :**

- *Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme et constitution de réserves foncières ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques et commerciales dans les ZAE communautaires, et ceci en accord avec les communes concernées,*
- *La participation à la gouvernance et à l'aménagement des pôles gares situés sur le territoire (Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis-, Ermont (Gare de Gros-Noyer Saint-Prix), Herblay, Montigny-Beauchamp, Pierrelaye et Sannois),*
- *La participation à la gouvernance et à la réalisation de l'opération de création d'une nouvelle forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt,*

- **PRECISE** qu'ampliation de la délibération sera notifiée au représentant de l'Etat dans le Département ainsi qu'au Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

15) - **APPROUVE** l'exercice de la compétence facultative « Etudes de transport et d'infrastructures : toute étude portant sur tout ou partie du territoire communautaire concernant l'offre de transport ou les infrastructures routières structurantes », par la Communauté d'agglomération Val Parisis à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis comme suit : *Article II : Compétences – C/ Compétences facultatives – « 8) Etudes de transport et d'infrastructures : toute étude portant sur tout ou partie du territoire communautaire concernant l'offre de transport ou les infrastructures routières structurantes » ;*

- **PRECISE** qu'ampliation de la délibération sera notifiée au représentant de l'Etat dans le Département ainsi qu'au Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

16) - **APPROUVE** la restitution de la compétence optionnelle « Voirie – Harmonisation, rationalisation et prise en charge du nettoyage mécanique de la voirie », exercée actuellement par la Communauté d'agglomération Val Parisis, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux communes concernées, à savoir : Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt ;

- **APPROUVE** la suppression de cette compétence des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis à l'*Article II : Compétences – B/ Compétences optionnelles – « 1) Harmonisation, rationalisation et prise en charge du nettoyage mécanique de la voirie (chaussée et trottoirs) au sein des communes suivantes : Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard, Saint-Leu-la-Forêt » ;*

- **PRECISE** qu'ampliation de la délibération sera notifiée au représentant de l'Etat dans le Département ainsi qu'au Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

17) - **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis comme suit : *Article II : Compétences – C/ Compétences facultatives – « 4) éclairage public : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public ne nécessitant pas une mise en conformité avec les principes de développement durables, y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives » ;*

- **PRECISE** qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val d'Oise et à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

18) - **DONNE ACTE** de la communication des rapports d'activités accompagnés des comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2016.

V - ENFANCE, JEUNESSE, SENIOR

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Enfance :

1) - **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à une subvention de fonctionnement sur fonds locaux pour 2017, sur l'activité 2016, dans le cadre du dispositif d'accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tout document correspondant ;

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à une subvention de fonctionnement sur fonds nationaux pour 2017, dans le cadre du dispositif d'accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à la signer ainsi que tout document correspondant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

2) - **APPROUVE** les nouveaux règlements de fonctionnement du Multi Accueil « A Petits Pas », et de la crèche familiale « les marmousets » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) a) - **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°17/55 du 27 avril 2017 portant mise en vente du bien communal suivant sous forme d'un appel public : un bâtiment sis 30 rue Maurice Berteaux cadastré AE 254,
- **DECIDE** de la cession de l'immeuble sis 30 rue Maurice Berteaux,
 - **FIXE** le prix de cette cession à hauteur de quatre cent trente mille euros (430.000 €) hors frais de notaire ;
 - **INDIQUE** la désignation de l'immeuble à céder : Pavillon traditionnel fin 19^{ème} édifié sur un terrain d'assiette cadastré AE 254 pour une contenance de 502 m², en brique, couverture tuile, élevé de deux niveaux sur vide sanitaire pour une surface de plancher de 323 m².

Le tout étant préalablement affecté à un usage de bureaux, comprenant :

- En rez-de-chaussée : une salle d'attente, salle de réunion bureaux et sanitaires
- Au 1^{er} étage : 8 salles formant des bureaux,
- **FIXE** les modalités de la cession comme suit :
 - La cession est l'accessoire nécessaire à l'attribution du futur marché visant à désigner l'acquéreur ;
 - La destination future du bien devra être respectée sous condition résolutoire ;
 - La cession sera dressée par acte notarié.
- **DIT** que le cessionnaire règlera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que publicité de cette vente sera effectuée via les règles de la commande publique applicables ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

b) - **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°17/56 du 27 avril 2017, portant mise en vente du bien communal suivant sous forme d'un appel public : une maison d'habitation sise 4 rue Hoche cadastrée AE129 / Approbation du cahier des charges de cession,

- **DECIDE** de la cession de l'immeuble sis 4 rue Hoche,
- **FIXE** le prix de cette cession à hauteur de quatre cent mille euros (400.000 €) hors frais de notaire ;
- **INDIQUE** la désignation de l'immeuble à céder : Pavillon traditionnel des années 1920 édifié sur un terrain d'assiette à détacher d'environ 633m² (issu d'une plus grande parcelle de 1120m²), en brique et pierre de meulière, couverture tuile, élevé de trois niveaux sur vide sanitaire pour une surface de plancher de 249m².

Le tout étant préalablement affecté à un usage de bureaux, comprenant :

- En rez-de-chaussée : un couloir central traversant, espace salle d'attente, 5 bureaux, WC, cuisine
- Au 1^{er} étage : salle de réunion, 4 bureaux, 2 WC et lavabo,
- Au 2nd étage : 3 bureaux sous combles, placards
- **FIXE** les modalités de la cession comme suit :
 - La cession est l'accessoire nécessaire à l'attribution du futur marché visant à désigner l'acquéreur ;
 - La destination future du bien devra être respectée sous condition résolutoire ;
 - La cession sera dressée par acte notarié.
- **DIT** que le cessionnaire règlera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que publicité de cette vente sera effectuée via les règles de la commande publique applicables ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VI - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Equipement :

- 1) - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CRAM (203 rue Demidoff 76087 LE HAVRE CEDEX), l'avenant N° 14 pour une moins-value de 18 055,64 € HT portant ainsi le montant du marché de 813 598,80 €HT à 795 543,16 €HT, dans le cadre du Marché n°2007-CTM-MC-18 - Exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude sanitaire et des ventilations des bâtiments communaux.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Urbanisme :

- 2) - **DECIDE** :
- D'affecter** les parcelles cadastrées section AI N° 401- 488-490 à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat en vue de la création d'une opération de construction de logements en accession ;
- De préciser** que les biens susdits, acquis par le titulaire du droit de préemption urbain et par son délégataire, sont susceptibles d'être aliénés au profit de l'opérateur privé SEMAVO-PRIMOPROM en capacité de réaliser l'opération de logement projetée.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - **DECIDE** d'échanger à la SCI SARLEX une partie de sa parcelle AI 654 avec une partie de la parcelle AI 653 appartenant à la ville d'ERMONT à hauteur de 2 518 m² ;
 - **PRECISE** que l'échange se fera sans indexation financière suivant l'avis des domaines reçu en date du 15 novembre 2017 ;
 - **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer les actes afférents à la présente cession formant échange ;
 - **AUTORISE Monsieur le Maire** à faire procéder par GEOFIT EXPERT géomètre, aux bornages des nouvelles parcelles et réalisation du document d'arpentage correspondant pour un montant de 3 507,60 €
Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Contre : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI du groupe « Générations Ermont »)
Pour : 29

VII - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **PREND ACTE** de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune pour l'année 2018.
- 2) - **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du rapport relatant les diverses actions de développement social urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la Politique de la ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2016.
- 3) - **ADOPTE** la décision modificative n° 2/2017 du budget principal, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP ;
 - **CONSTATE** l'équilibre de la section de fonctionnement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 215 281,00 € ;
 - **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 86 482,13 € ;

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 2/2017 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = + 301 763,13 €

Recettes = + 301 763,13 €

Après intégration de la décision modificative n° 2/2017, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 106 424,44 €	44 456 541,93 €
Investissement	11 596 045,26 €	11 596 045,26 €
Total =	45 702 469,70 €	56 052 587,19 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI du groupe « Générations Ermont »)
Pour : 29

- 4) - **PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels d'exploitation, émis pour l'année 2016, par les sociétés Lombard et Guérin pour le Marché d'approvisionnement St Flaive et Les Petits chaperons rouges pour le Multi-accueil « Les Gibus »
- 5) - **DECIDE** d'approuver les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de financement CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) proposée par la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) du Val d'Oise pour le Service Jeunesse ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33
- 6) - **APPROUVE** le rapport n°1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), établi le 4 septembre 2017, concernant l'évaluation des charges transférées à la Communauté d'agglomération Val Parisis au titre des zones d'activités économiques (ZAE) et des gares routières ;

- **APPROUVE** le rapport n°2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), établi le 4 septembre 2017, concernant l'évaluation des charges transférées à la Communauté d'agglomération Val Parisis au titre des centres aquatiques,
- **APPROUVE** le rapport n°3 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), établi le 4 septembre 2017, concernant l'évaluation des charges transférées à la Communauté d'agglomération Val Parisis au titre de :

- o La gestion des parkings ;
- o La lecture publique ;
- o La police communautaire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) - **DECIDE** de l'adhésion à l'organisme suivant :

Organisme	Montant de l'adhésion 2017
L'ADRC (L'Agence pour le Développement Régional du Cinéma -16 rue d'Ouessant – 75015 PARIS	90 €

- **AUTORISE** le paiement des cotisations afférentes pour l'exercice 2017 et les suivants, à la nature 6281-Concours divers, selon les conditions de calcul des cotisations annuelles fixées par chaque organisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et documents d'adhésion afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 8) - **APPROUVE** les modifications de tarifs à 12 € pour les moins de 16 ans et 15 € pour les autres catégories de spectateurs pour les projections d'Opéras filmés au cinéma Pierre Fresnay dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 9) - **ATTRIBUE** à l'association CLE « Compter, Lire, Ecrire » une subvention exceptionnelle de 2 000 € dans le cadre de l'organisation des festivités pour les 20 ans de sa création ;
- **PRECISE** le versement d'une subvention exceptionnelle par le débit du compte 6748 – Autres subventions exceptionnelles, sur la base des crédits ouverts au budget primitif pour 2017 pour la participation financière accordée au titre du secteur de la Politique de la Ville.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 10) - **DECIDE** la sortie de l'inventaire communal, des véhicules Renault Kangoo utilitaire immatriculé 143CSG95, Peugeot Boxer utilitaire immatriculé 376CVX95, Citroen C1 Berline immatriculé AA253ZF, Citroën C1 Berline immatriculé AA191ZF et leur mise en vente via la société Agora Store, spécialisée dans la vente aux enchères des biens d'occasion.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 11) - **FIXE** les montants de la subvention au projet de classe autogérée à 18 euros par jour et par élève lorsque le séjour a une durée comprise en 2 et 5 jours, pour l'année 2017 ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention complémentaire de 665 euros à la coopérative de l'école élémentaire Jean Jaurès ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions afférentes.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 12) - **DECIDE** de reconduire le dispositif d'aide aux échanges scolaires pour l'année scolaire 2017/2018 avec les villes de Loja et Lampertheim,
- **AUTORISE** le Maire à signer dans le cadre des échanges scolaires les conventions pour l'année scolaire 2017/2018 avec les collèges Jules FERRY et Antoine de EXUPERY ;
 - **FIXE** pour l'année scolaire 2017/2018 le montant des participations familiales comme suit :

a) Par les familles ermontoises :

- 106 euros/élève pour les échanges allemands
- 305 euros/élève pour les échanges espagnols

b) Par les familles domiciliées hors commune :

- 294 euros/élève pour les échanges allemands
- 483 euros/élève pour les échanges espagnols

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 13) - **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1 600 euros (mille six cents euros) au collège Jules Ferry pour l'aider à organiser le séjour pédagogique sur le thème de la Seconde Guerre mondiale pour 58 élèves de classe de 3^{ème} et visiter le mémorial de Caen, les plages du Débarquement, le musée « Overlord Museum », le cimetière américain.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 14) - **FIXE** le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :

- école élémentaire : 443.88 €par enfant domicilié à Ermont.
- école maternelle : 645.80 €par enfant domicilié à Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Contre : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. LUCCHINI du groupe « Générations Ermont » et M. CLEMENT (indépendant)

Pour : 28

VIII - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Motion présentée par le Président du Conseil départemental relative aux conclusions des Assises de la mobilité et de la programmation des investissements de l'Etat quant à la réalisation de la ligne 17 du Grand Paris Express (GPE)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DEMANDE** la réalisation de la ligne 17 Nord jusqu'au Mesnil-Amelot et la mise en service de la section Saint Denis Pleyel – Roissy Charles de Gaulle au plus tard à la mi-2024 ;
- **DEMANDE** que le financement des travaux et le calendrier soient confirmés par l'Etat.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h45.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 2017 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 30 novembre 2017